

Center Parcs Roybon et autres Grands Projets Inutiles Imposés : les procédures de validation des aménagements révèlent l'absence de démocratie réelle et le mépris des élus qui imposent ces projets

Pour ces aménagements, certains médias ou dirigeants politiques disent à qui veut les entendre que toutes les procédures démocratiques de concertation ont été déployées, que ces projets sont donc légaux, portés par des responsables démocratiquement élus. Selon eux les opposants aux grands projets inutiles qui persistent, et pratiquent la désobéissance civile, la résistance non-violente, seraient anti-démocratiques, voudraient imposer des opinions minoritaires et "extrémistes". Dans ce schéma de pensée biaisé les opposants seraient des "anti-tout autoritaires" tandis que les porteurs de ces projets seraient eux de "braves démocrates" !

A partir de l'exemple du Center Parcs de Roybon dans les Chambaran, nous verrons que la réalité donne en fait entièrement raison aux contestataires, aux résistants désobéissants.

Les procédures ayant le même schéma de fonctionnement partout, ces analyses seront valables pour d'autres projets d'aménagements imposés.

Dans la plupart des situations, et c'est le cas pour le Center Parcs de Roybon, les procédures dites "démocratiques" de concertation prévues ont été à peu près employées et les autorisations de démarrage des travaux ont l'apparence de la légalité.

Le problème est justement là : en fait ces procédures n'ont rien de démocratiques, elles ne sont ni justes ni équilibrées, et se situent dans un système global (politique, économique, juridique...) qui n'est pas démocratique non plus.

Ces travaux ont généralement respecté les procédures légales, mais dans le cadre d'un système où les puissants (aménageurs et élus) ont tous les pouvoirs et peuvent faire à peu près ce qu'ils veulent, où les populations elles n'ont pas de pouvoir. Elles peuvent parfois un peu s'exprimer, mais les dirigeants ont le droit de les traiter de haut et de les ignorer totalement, puis de leur envoyer les gendarmes si elles persistent.

C'est donc cette pseudo légalité et cette fausse démocratie qu'il faut analyser si on veut aller plus au fond du problème.



Voici quelques points clés concernant ces fameuses procédures de consultation nommées abusivement "démocratiques"

(les informations de cette section procédures de concertation et études scientifiques ont été vérifiées et complétées par Pierrette, de l'association PCSCP qui porte la contestation depuis 2009)

Au début du projet, **les réunions publiques** organisées par la commune de Roybon consistaient à informer les populations des décisions prises en amont entre élus (Vallini et Bachasson notamment) et aménageurs, pas de les faire réellement participer aux décisions.

On peut aussi s'interroger sur le déroulement de ces réunions : absence d'informations approfondies et d'experts réellement indépendants.

Les études d'impacts, censées évaluer les écosystèmes et les dégâts qui leurs seraient causés sont payées par l'aménageur !

Il n'y a donc aucune garantie d'indépendance et d'objectivité car il n'y a aucun contrôle et les entreprises qui mènent ces études risquent forcément de favoriser l'aménageur qui les rétribuent.

Les aménageurs font souvent appel aux mêmes cabinets d'études, ce qui peut créer du clientélisme.

D'autant plus que la façon dont doivent être menés les travaux d'aménagement, et l'ampleur des mesures de compensations dépendent de ces études. **Le coût des travaux dépend donc des études d'impact qui sont financées, et donc contrôlées, par les aménageurs !**

Si on veut contester ces études, il faut payer un expert à prix d'or, ce qui est généralement inaccessible à un particulier ou à une association.

D'autre part, on a pu remarquer que généralement les cabinets d'études payés par les aménageurs se contentaient de faire des copier-coller de travaux de recensement antérieurs menés par d'autres organismes, sans faire de réelles investigations dans la durée sur le terrain (alors que c'est ce qui est censé être prévu) et donc sans mettre à jour les informations.

Ces études d'impact sont donc très souvent incomplètes sur le plan scientifique.

Le SAGE (Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau)

Le « SAGE Molasse Miocène du Bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence » spécialement dédié à ce bassin aquifère a été déclaré comme nécessaire par le SDAGE Rhône Méditerranée pour atteindre les objectifs fixés par la LEMA pour 2015, il devait donc être réalisé avant 2015.

La CLE (commission locale de l'eau)

La commission locale de l'eau qui est la structure en charge d'élaborer le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et le règlement devait être mise en place mi-2012, mais elle a pris un retard considérable et n'a commencé à fonctionner que depuis décembre 2013 sur Arrêté du Préfet de la Drôme.

Pour contrôler cette CLE, Mr Bachasson (ex maire de Roybon qui a porté le projet Center Parcs) avait tenté d'en être le président (seuls les élus peuvent voter pour l'élection du président).

Dans cette CLE, les membres sont nommés par arrêté préfectoral (hormis certains organismes devant obligatoirement être présents, c'est donc au bon vouloir du préfet). Les élus favorables au projet Center Parcs y sont majoritaires, de plus il y a sans doute eu des pressions politiques (du préfet de région, des partis et du conseil général de l'Isère) pour laisser courir et éviter le risque de bloquer le projet avec une réglementation contraignante.

On peut craindre aussi que les "petits" élus de l'Isère qui s'opposeraient aux décisions du Conseil Général ont parfois été menacés de perdre des subventions ou de perdre le soutien du parti pour leurs futures élections.

Rien dans la loi n'oblige les aménageurs à attendre la création de ce SAGE.

De plus, ils auraient pu interdire le Center Parcs s'ils avaient réellement pris en compte la portée du SDAGE existant...

Ici l'Etat, puisque ça l'arrange, se garde bien de faire appliquer les réglementations que ses organismes, payés par nos impôts, élaborent...

L'ONEMA et le CNPN

Les commissions de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) et de la CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) ont donné des avis négatifs, mais ces derniers étant seulement consultatifs, aménageurs et élus peuvent passer outre, ce qu'ils font sans hésitation (**Le Préfet de région Jean-François CARENCO a publiquement déclaré : «l'avis du CNPN je m'assois dessus»**).

Incroyable mais vrai : le Préfet de région est à la fois juge et partie, car il est également le Préfet de bassin au regard de l'autorité environnementale (Agence de l'eau Bassin Rhône Méditerranée).

Si un préfet s'assoit sur un avis d'une commission officielle, on ne voit pas pourquoi des opposants ne pourraient pas s'asseoir sur l'interdiction de pénétrer sur la zone privatisée des travaux ? L'exemple vient de "haut"...

Encore de l'argent public gaspillé pour des organismes qui n'ont pas de pouvoir et servent d'écran de fumée pour faire croire que l'Etat s'occupe de défendre la nature et les biens communs !

L'enquête publique concernant la loi sur l'eau a conclu à un avis négatif des 3 commissaires enquêteurs à l'unanimité avec 12 points majeurs relevés, dont un seul d'entre eux suffirait à demander à l'aménageur de « revoir complètement sa copie ». <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Rapports-d-enquete/Projet-de-creation-d-un-pole-touristique-Center-Parcs-sur-la-commune-de-ROYBON>

60% des personnes qui s'étaient exprimées étaient contre, mais ça n'a aucun poids.

Il a suffi à l'aménageur de proposer quelques supposées améliorations (révélées tardivement) à son dossier pour que le Préfet puisse le faire valider par vote du Coderst 38.

Le Coderst 38

Encore une autre instance consultative bidon (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Ce Coderst a donné un avis favorable aux travaux, ce qui n'a rien d'étonnant vu qu'il s'agit d'un organisme à la "botte" du préfet et de l'idéologie technocratique du fait de sa composition.

Le Préfet de l'Isère a émit un Arrêté préfectoral donnant l'autorisation de réaliser le Center Parcs (au titre de La Loi sur l'eau) et un Arrêté donnant autorisation à « la capture ou l'enlèvement, la destruction de spécimens et l'altération ou la destruction d'habitats d'espèces protégées ».

Le Préfet de l'Isère étant éventuellement influencé par le préfet de Région... («... l'avis du CNPN je m'assois dessus... ») ou par le conseil général..., on peut craindre que son indépendance soit limitée...



Les mesures de compensation

Le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

Lorsque les milieux ont des enjeux écologiques forts, ce principe devrait rendre obligatoire la recherche de solutions alternatives par les aménageurs afin d'éviter la destruction.

Or, la loi n'impose rien, il suffit de dire « on a cherché d'autres terrains », mais comme ils ne convenaient pas de par leur manque d'intérêt financier pour notre opération, on est restés sur ce choix, le plus intéressant économiquement.

On ne parle pas là de l'intérêt de la flore, de la faune, de la biodiversité, de la fourniture en eau potable.

Il suffit à l'aménageur de trouver des terrains en compensation pour pouvoir détruire des zones humides dans notre pays.

Compenser avec exactitude l'intégralité et les particularités de chaque site impacté est illusoire, car chaque site impacté est unique.

De plus, du fait de la complexité des biotopes qui ont mis des milliers d'années parfois à se constituer, il est illusoire dans bon nombre de cas qu'une simple « compensation », même de deux fois la surface impactée telle que prévue dans le SDAGE, puisse suffire à compenser, ce qui est détruit est irrémédiablement détruit.

L'aménageur tente de limiter la surface et l'importance des zones humides en minimisant l'impact du projet sur les milieux vivants (62 ha selon Pierre et Vacances, 120 ha selon les experts des commissaires enquêteur !) (rappel, pour ça il bénéficie de l'étude d'impact faite sur mesure selon ses intérêts).

De plus, le promoteur Pierre et Vacances bénéficie de la souplesse extrême de ce système de compensation (délais, terrains compensés fournis après les travaux, etc.).

Et surtout, dans la pratique, ces mesures ne sont que très rarement contrôlées (rien n'est prévu pour leur contrôle après coup) ou sanctionnées, ce qui permet aux aménageurs de n'en faire qu'une petite partie, de les bâcler, ou de ne pas en faire du tout dans certains cas.

Le prix de la vente des terrains 0.30 € m² annoncé, les bois communaux ont été bradés.

Le contrôle de la conformité des travaux : Aucun n'expert indépendant n'est prévu pour contrôler si les travaux sont effectués selon le cahier des charges brandi partout

comme une garantie de chantier "vert". Ce qui laisse toute latitude à l'aménageur pour minimiser ses coûts et faire ce qu'il veut.

D'après les observations faites par des militants sur le début du chantier Center Parcs à Roybon, il semble bien que les promesses de chantier "vert" ne sont que du pipo pour donner le change aux organismes administratifs qui ne sont pas dupes.

Pressions du conseil général de l'Isère avec menaces de suppression de subventions sur :

- L'organisateur de la Foire de l'Albenc (sur la présence du stand de l'association PCSCP opposée au Center Parcs) (sous la présidence d'André Vallini)
- La FRAPNA Isère sur son engagement juridique contre le projet (sous la présidence d'Alain Cottalorda)

Dans la préparation du SRCE Rhône alpes (schéma de cohérence écologique) :

Mr André Vallini (quand il était président du Conseil Général de l'Isère) a demandé expressément d'occulter les corridors écologiques situés sur la zone où est prévu le Center Parcs dans l'élaboration des atlas du SRCE, alors qu'ils étaient depuis longtemps identifiés sur les cartes du RERA (Réseaux écologiques Rhône-Alpes).

Le mépris des élus porteurs du projet Center Parcs et du ministre concerné

A part quelques rares exceptions venant d'élus subalternes, les représentants politiques (André Vallini en tête) n'ont jamais répondu aux courriers adressés par l'association PCSCP. Récemment, on a pu observer que Ségolène Royal (ministre de l'environnement) a repoussé à plusieurs reprises des RDV avec des élus écologistes de la région qui s'inquiètent de la situation. A ce jour, il semble que cette entrevue n'ait toujours pas eu lieu... Elle attend peut-être d'y être contrainte à cause de nouvelles exactions policières ?

STOP, il y aurait encore d'autres mécanismes à décortiquer (PLU, permis de construire, subventions, autorisation de prélèvement d'eau potable, autorisation de canalisations d'eaux usées en direction de St Sauveur, etc.), mais l'indigestion guette...

- Voyez ici comment le préfet noie le poisson et survole la question : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/2014/11/25/projet-center-parcs-roybon-le-prefet-de-l-isere-justifie-ses-actes-599704.html>].

Conclusions sur ce chapitre :

L'Etat exhibe de nombreux organismes coûteux avec des sigles aussi ronflants qu'abscons, mais quand on regarde de plus près leur fonctionnement, on se rend compte qu'il ne s'agit que de la poudre aux yeux. Ces divers organismes administratifs ou commissions ne donnent que des avis **consultatifs** et/ou n'ont pas de réelle indépendance.

Les irresponsables politiques et les préfets peuvent donc n'en faire qu'à leur tête, selon leurs intérêts, ceux de leur parti ou des lobbies avec qui ils sont liés.

Tous ces organismes pourraient avantageusement être regroupés en un seul : le **OPCPNPFVCD (Organisme Purement Consultatif Pour Noyer Le Poisson et Faire Croire qu'on Vit en Démocratie)**.

Pour éviter les dépenses inutiles, on lui attribuerait un euro symbolique de budget.

Bon j'exagère un peu, en fait ces organismes de contrôle servent parfois, quand il s'agit de contrecarrer des projets portés par des "petits".

Depuis toujours, la loi, quand elle est conçue dans un cadre non-démocratique, est dure avec les "petits", et souple avec les puissants.

En France, on ne vit pas dans un Etat de droit, mais dans une zone de non-droit, de passe-droits, organisée de fait pour être très favorable aux riches et puissants.



Des recours sur le fond sont en cours contre le Center Parcs de la forêt des Chambaran, mais légalement les travaux peuvent débuter !

Si les juges ne répondent pas favorablement aux référés suspensions déposés devant les tribunaux, on pourrait donc fort bien se retrouver (...à moins que des zadistes de tout poil réussissent à paralyser le chantier) avec la zone humide du bois des Avenières très largement détruite, voire construite, et avec **des décisions de justice qui invalident après coup** ce projet Center Parcs !

C'est ce qui s'est passé pour le barrage de Fourogue (voir <http://www.pcscp.org/De-Fourogue-a-Sivens-entetement-des-amenageurs.html>), où là-bas les aménageurs (Mr Carcenac et conseil général en tête) ont en plus continué illégalement les travaux en se moquant du sursis à exécution prononcé par la justice qui demandait l'arrêt immédiat du chantier.

En démarrant les travaux d'abattage très rapidement, Pierre et Vacances veut ici passer en force et mettre devant le fait accompli de la destruction, ils diront alors, s'ils réussissent à continuer les travaux en cours : "trop tard pour revenir en arrière, tout à été détruit", ou "avec tout l'argent public injecté et les travaux bien avancés, on ne peut plus annuler".

Structurellement, dans la loi et l'organisation de la justice, la préservation à long terme des écosystèmes, des ressources en eau, des zones humides, des espèces protégées, passent donc après les intérêts à court terme d'un projet d'aménagement, surtout s'il prétend "créer des emplois".

Ce n'est pas un hasard ni une faille involontaire, c'est voulu par les législateurs, par l'Etat, par les divers lobbies, car pour eux la croissance, la réélection et la création d'emplois (quels qu'ils soient) doivent primer si besoin sur toute autre considération.

Ici comme ailleurs, la loi est volontairement conçue pour être souple envers les projets portés par les intérêts en place, et pour être dure avec les petits ou les projets qui ne vont pas dans leur sens.

On ne peut donc pas faire confiance à la justice, qui, quelle que soit la bonne volonté de certains juges, est biaisée par des lois inadaptées et trop complexes, et par des structures sociales, politiques et économiques fondamentalement inégalitaires.

Parfois, il arrive que des projets soient recadrés par la justice, grâce à des juges courageux ou parce que le dossier est vraiment trop mal fagoté, mais c'est rare.

Il faut plutôt de fortes mobilisations de la population, et/ou un mort et des blessés comme au barrage de Sivens, pour que l'entêtement criminel des dirigeants et des gens qu'ils manipulent soit brisé.

Les lois censées protéger les écosystèmes sont floues, non contraignantes, et conçues structurellement pour ne rien protéger si les dirigeants et lobbies le décident.

Ici l'Etat n'est donc pas du tout garant des biens communs, au contraire, ses lois et ses polices sont au service des Grands Projets Inutiles pour les imposer aux populations qui auraient le culot de contester les décisions unilatérales prises par les potentats locaux et/ou nationaux.

D'un côté, on nous "vend" dans les médias de propagande du conseil général de l'Isère la protection de la biodiversité, on s'alarme de la disparition des zones humides, des catastrophes climatiques à venir et du rythme accéléré de disparition des espèces, mais dès que de puissants intérêts sont en jeu...

Les discours écologiques sont donc, pour le préfet, le conseil général de l'Isère et les mairies favorables au projet, une simple vitrine "verte" pour se donner une belle image et s'attirer des électeurs encore naïfs.

Ce n'est pas de la démocratie, mais plutôt de la manipulation et du mensonge démagogique...

Pour faire du greewashing ils sont forts, mais dès qu'il faut remettre des choses en cause sur le fond...

Leur seul "argument" est de dire que l'intérêt public des emplois doit primer sur l'intérêt général de la gestion de l'eau potable, des zones humides, etc. !

Et ils n'ont aucun scrupules à faire porter aux collectivités, donc à nos impôts, une grosse partie des coûts de ce projet immobilier privé de tourisme industriel. Sans ces subventions (qui seront revues à la hausse du fait de tous les surcoûts futurs non comptabilisés au départ) et sans une niche fiscale ad hoc (amendement Censi-Bouvard prolongé par un certain ...Cahuzac !), ce projet privé ne serait pas viable économiquement.

Il n'y a donc pas du tout de démocratie réelle en la matière, mais juste un vague simulacre, une mascarade organisée à tous les niveaux, une parodie coûteuse pour nos porte monnaie et la vie, où les dirigeants politiques, les préfets et leurs complices aménageurs privés se prennent pour des rois.

Cette situation d'injustice organisée oblige (comme nous y invite l'esprit de la Constitution et des Droits de l'Homme) la population responsable à rentrer en résistance pacifique et à pratiquer en masse la désobéissance civile, dans le respect bien sûr de l'intégrité des personnes (qu'il s'agisse des policiers, des ouvriers ou des manifestants).

Vu que les institutions et les élus en sont incapables ou ne le veulent pas, c'est aux habitant.e.s de défendre les biens communs et la préservation de notre avenir.

La violence de cette situation asymétrique révèle la violence structurelle de notre Etat non-démocratique qui méprise les gens et leur capacité à décider.

L'absence de démocratie est visible à tous les niveaux, la loi et les forces de police sont davantage là pour imposer les diktats de l'oligarchie que pour défendre les biens communs et les droits démocratiques des populations.



Et après, l'Etat et les médias à sa botte grossissent à outrance les petites destructions commises par une petite minorité d'opposants particulièrement révoltés, en oubliant bien sûr d'expliquer en détail les multiples violences policières et la violence structurelle de notre "démocrature", de notre impuissance politique, qui exacerbent volontairement ou de manière structurelle ces tensions.

Comme on l'a vu à Sivens et ailleurs, même les plus fervents pacifistes ont bien du mal à garder leur calme quand la police d'Etat les harcèle pendant des semaines, quand elle frappe violemment des personnes à terre, quand elle traîne une femme par les cheveux en lui frappant la tête au sol et en la menaçant de mort, quand les gendarmes procèdent fréquemment à des tirs tendus dangereux et illégaux (au risque de blesser et de tuer), quand des gendarmes visent à bout portant avec des flashballs, quand des policiers frappent et gazent des manifestants au sol qui ne peuvent pas s'enfuir, etc. (lire notamment <http://www.reporterre.net/spip.php?article6252> + <http://www.reporterre.net/spip.php?article6249>)

Les forces de police doivent donc elles aussi apprendre à désobéir et à dénoncer les exactions dans leurs rangs. L'histoire du régime de Vichy pendant l'occupation allemande ne leur a rien appris ? Il faut qu'elles se mettent pour de bon au service des peuples et des biens communs au lieu de servir avec brutalité un Etat despotique et une fausse démocratie politique.

Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, reconnaît le manque de transparence et d'ouverture dans les processus de décision locale et préconise une démocratie plus participative.

Mais le problème est bien plus profond que ça ! On veut bien plus qu'une démocratie vaguement participative qui verra peut-être le jour dans 20 ans, on n'a pas besoin que les

élus nous expliquent davantage leurs projets inutiles qu'on aurait mal compris, sous entendu que la "populace est trop bête ou mal informée".

Les pouvoirs et les médias à leur botte nous répètent : "nous sommes dans une démocratie représentative et les dirigeants ont été légitimement et démocratiquement élus, ils ont donc toute légitimité pour prendre les décisions et les imposer avec l'aide de la police s'il le faut"

C'est bien cette croyance et ce discours qu'il faut démolir.

Vers la démocratie directe depuis la base

Il nous faut à présent arrêter de croire définitivement à leurs fadaïses, et arrêter de jouer sur leur terrain truqué. Sur leur terrain non-démocratique, conçu par et pour l'oligarchie, on ne peut que difficilement et exceptionnellement gagner. La lutte est inégale, ils ont les grands médias, les grands discours et les forces de police avec eux, et ils ne manquent pas une occasion de se draper dans leur pseudo légitimité démocratique.

Il faut donc prendre acte que nous ne vivons pas une démocratie réelle, et construire un autre terrain plus favorable.

On ne peut pas réformer un tel ratage.

Par exemple, on ne peut pas améliorer l'empilement hétéroclite et incompréhensible des organismes technocratiques faussement chargés de prendre soin des écosystèmes. Il faudrait faire complètement autre chose, sur d'autres bases.

Une véritable démocratie ne peut pas être représentative, elle ne peut être que directe, avec une organisation qui place réellement les éventuels responsables nécessaires (tirés au sort, élus ou volontaires) en situation de **serviteurs** temporaires. C'est à dire que ces responsables n'auraient pas de véritable pouvoir de décision, mais devraient appliquer les décisions prises en assemblée par la population. Ensuite, ces responsables seraient révocables en cas de soucis, et n'auraient droit à aucun cumul ni à aucun renouvellement de mandat.

Pour que ça fonctionne, il faudrait que les assemblées se fassent à échelle humaine, et que les peuples soient formés et informés, qu'ils aient le temps de participer aux prises de décisions.

Pour ça, il faudrait un autre système économique que la concurrence, le libre marché, la finance dérégulée, le libéralisme mondial, etc.

Le capitalisme, vert, mauve ou brun sera toujours incompatible avec une véritable démocratie ou des considérations écologiques réelles.

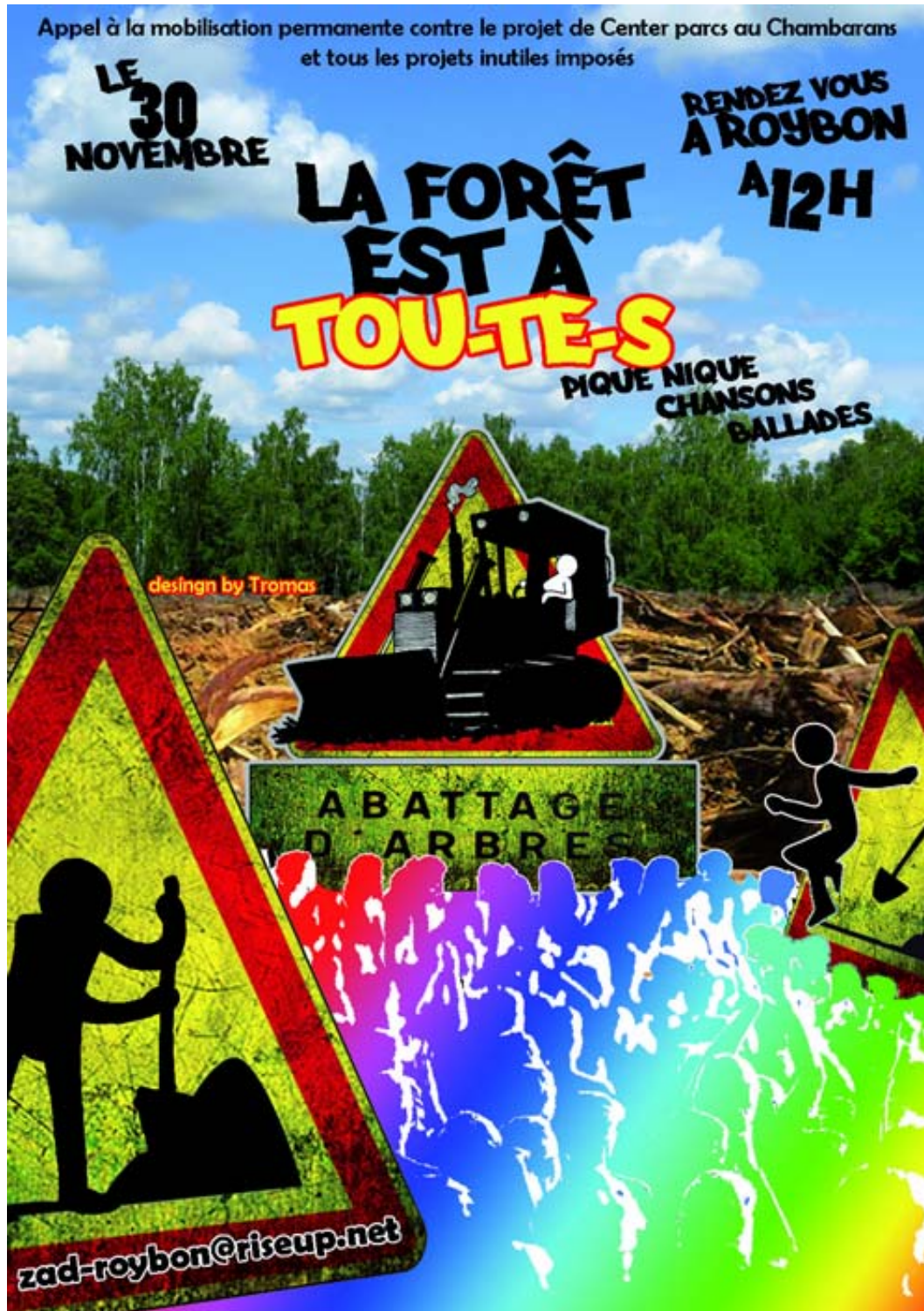
Il faudrait aussi en finir avec tous les partis politiques, qui sont inutiles et dangereux, favorisent le clientélisme, la concurrence entre partis, les fausses promesses, la corruption, le clivage artificiel des opinions, le gaspillage d'argent et d'énergie, et j'en passe.

Nous n'avons pas besoin de ces béquilles pour exprimer nos diversités et besoins réelles, et il serait plus sain et constructif d'obtenir des décisions par consensus ou consentement que par la victoire d'un camp, d'une coalition ou d'une majorité. Ce qui permettrait de s'éloigner de la guerre/concurrence et de la frustration des minorités pour rechercher ensemble les "bonnes" solutions qui feraient évoluer positivement tout le monde, dans l'intérêt individuel et collectif.

Les électeurs ont bien raison de désespérer des politiques, il leur faut à présent aller au bout de ce désespoir, et arrêter pour de bon d'attendre un grand chef providentiel qui les sauverait ou d'espérer le salut d'un quelconque parti

politique, qu'il soit extrémiste, du haut ou du bas. Et alors, ils pourront reprendre leurs vies en main en construisant entre autre des démocraties directes.

Ce mode d'organisation politique en démocratie directe ne pourra qu'être bien meilleur que l'actuel, et on peut être sûr que l'intelligence collective, libérée de la peur, du chacun pour soi, des luttes de clan et des lourdeurs totalitaires de l'appareil d'Etat, pourrait se déployer pour le bien de tous (voir exemples en bas de page).



Les seuls vrais démocrates soucieux du bien commun sont donc les opposants et les désobéissants motivés par les biens communs et la recherche d'une convergence constructive.

Le conseil général de l'Isère, le préfet de l'Isère et leurs alliées sont des despotes sans légitimité dont nous demandons la démission immédiate après avoir

suspendu les travaux du Center Parcs.

Ensuite, il faudrait organiser un vrai référendum à une échelle régionale, après de vrais débats publics, avec une vraie formation et information des populations, pour décider du sort de ce projet de Center Parcs. ...et de plein d'autres choses ! :-)

A la place des actuels dirigeants non légitimes représentant un système non-démocratique foncièrement oppressif et inégalitaire, on pourrait imaginer diverses formes d'assemblées et d'autodétermination (un peu comme pour la commune de Saillans, ou ce qui se passe au Chiapas, dans certaines zones de Kabylie ou de la région Kurde, voir exemples en bas de l'article), sans aucun professionnel de la politique, où les populations vivraient et décideraient librement des meilleures solutions pour elles-mêmes (d'abord dans de petits territoires, pouvant ensuite être reliés dans des formes de fédérations ?.

Et alors, on peut parier qu'il n'y aura plus de Grands Projets Inutiles Imposés, ils seront avortés dans l'oeuf si jamais il venait à quelqu'un d'en avoir l'idée saugrenue.

Camille

Novembre 2014

Groupe local pour la libération des Chambaran

Divers groupes d'opposants au Center Parcs Roybon :

- <http://zadroybon.wordpress.com>
- <http://pcscp.org>
- <http://chambaran.unblog.fr/>

Liens utiles :

- <http://endehors.net/news/cette-pseudo-democratie-qui-peut-nous-conduire-au-fascisme>
- <http://rue89.nouvelobs.com/2014/03/29/a-saillans-les-1-199-habitants-ont-tous-ete-elus-premier-tour-251062>
- <http://rue89.nouvelobs.com/2014/10/30/saillans-sept-mois-apres-fait-peur-ca-pose-gros-souci-255722>
- <http://www.tamazgha.fr/Iberbacen-en-desobeissance-civile.html>
- <http://www.autogestion.asso.fr/?p=4593>
- <http://www.monde-libertaire.fr/international/17300-revolution-sociale-au-kurdistan>
- <http://www.bastamag.net/Un-oasis-cooperatif-dans-un-monde>
- <http://rojvasolidarite.noblogs.org/post/2014/11/20/entretien-le-kurdistan-la-gauche-kurde-et-lautogestion/>
- <http://www.forumcivique.org/fr/articles/education-chiapas-une-petite-%C3%A9cole-pas-comme-les-autres>
- Comité de solidarité avec les peuples du Chiapas en lutte :
<http://www.cspcl.ouvaton.org/spip.php?article204>
- <http://resistance71.wordpress.com/2014/11/04/resistance-politique-soutenir-les-zapatistes-du-chiapas-sinspirer-de-leur-lutte-universelle-et-adapter-la-methode/>